

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 20 JUIN 2022

## DELIBERATION N°2022/2006-01

**Objet**: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CASDIS DU 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 20 juin à 09h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 10 juin 2022.

Présents	Conseil d'Administration du SDIS Séance du 20/06/2022 <u>Liste des présents</u>			Modalités de participation à la séance
		Membres du C	ASDIS	
	Repré	sentants du Conse	l Départemental	
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	1ère vice-présidente	Visioconférence
	BARON	Adrien	2ème vice-président	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre	Présentiel
	JOAB	Catherine	Membre	Visioconférence
	THOMAS	Fabienne	Membre	Visioconférence
	MICHELY	Fabert	Membre	Visioconférence
		Représentants des	communes	
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	THEOBALD- PONCHATEAU	Marie-Yveline	3 <sup>ème</sup> vice-présidente	Visioconférence
	OTTO	Jules	Membre	Visioconférence
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre	Visioconférence

Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20220620-Delib222006-01-DE Date de réception préfecture : 06/07/2022

Membres avec voix consultative						
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à l séance		
	ANTENOR- HABAZAC	Félix	DDSIS	Présentiel		
D	. :	D., '-: J., J., C.,	11 A J	4 3 1/		
Personne	s invitées par le l Nom	Président du Conseil d Prénom	d'Administration à assis Fonction	ter à la séance Modalités de		
Personne						
Personne				Modalités de participation à l		
Personne	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à l séance		

Secrétaire de séance : M. Fred GOUBIN, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe du 25 mars 2022 annexé à la présente délibération,

Sur le rapport du Président,

## APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

<u>Article 1</u>: Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe du 25 mars 2022.

<u>Article 2</u>: Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

<u>Article 3</u>: Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS				
En exercice	15			
Présents	10			
Votants	10			
	RESULTAT DE VOTE			
Voix pour	10			
Voix contre	00			
Abstention	00			

Le Président du Conseil d'Administration

Henry ANGELIQUE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :